



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles aura à statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi **15 janvier 2024 à 19h30**, au Centre culturel sis au 145 rue de l'aréma à Trois-Pistoles.

Objet : Immeuble sis au 309, rue Dionne

La demande consiste à rendre réputé conforme un hangar. Le hangar, dont la façade arrière a une fenêtre, est implanté à 0,22 m de la ligne arrière au lieu de 2 m tel qu'exigé à l'article 8.2.3 (4) du règlement de zonage.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande doit le faire par écrit, en motivant les raisons de celle-ci ou en se présentant à la séance du conseil municipal prévue le 15 janvier 2024.

Pour toute information, vous pouvez joindre madame Catherine Fiset, greffière, par courriel à greffe@ville-trois-pistoles.ca ou par téléphone au (418) 851-1995, poste 4226.

Donné à Trois-Pistoles, ce 24^e jour de décembre 2023.

Original signé

Catherine Fiset, LL. B.
Greffière